

L. Lambert, en français.  
Septième.

F. Guay, en thème.  
" en version latine.  
Huitième.

H. Dubeigor [ 3 fois ], en français.  
W. Clearihue, "

#### LA TOLÉRANCE PROTESTANTE.

Un jeune homme natif de Trèves et catholique de naissance, étant attaqué de la cruelle maladie de phthisie pulmonaire s'embarqua dans le vapeur *Franklin*, dans l'espoir de trouver dans le sein de sa famille un remède à son mal; mais hélas! à peine sur l'Océan, le malade empira et déjà il est aux portes du tombeau. Un père Jésuite instruit de son état déplorable va le trouver et s'entretient longtemps avec lui. Le jeune homme, ne connaissant pas le danger de sa maladie, remet à un autre temps les dernières consolations de la Religion Catholique. Le lendemain le père Jésuite se présente à la cabine du malade; mais des protestants sont là qui lui en refusent l'entrée; vû, dit-on, que sa visite de la veille a fatigué le jeune homme.

Le bon père ne se rebute pas, il frappe de nouveau à la porte de la cabine où se trouve le malade. On maintient toujours la consigne d'exclusion et alors plusieurs de crier: Il est mieux. Une heure après le jeune homme avait succombé à sa maladie, privé des secours de la religion. Vraiment la liberté de conscience telle que l'entendent les protestants est tout-à-fait curieuse.

#### MŒURS ET COUTUMES DES ROMAINS.

[ Suite ]

**DROIT DE BOURGEOISIE ROMAINE.** Le droit de bourgeoisie romaine est un raffinement de la plus profonde politique; Romulus en fit usage pour accroître sa colonie. Dans la suite, ce droit devint le plus ferme appui de l'empire, et la cause la plus efficace de son agrandissement. Les privilèges attachés à ce droit consistaient à être incorporé dans quelqu'une des tribus romaines, à avoir droit de suffrages dans les comices, à pouvoir servir la république dans ses légions et à participer aux sacrifices du peuple romain; tous ceux qui étaient honorés de ce titre pouvaient aspirer aux magistratures civiles et sacrées de l'état. Le titre de bourgeoisie romaine n'était renfermé que dans la ville et dans son territoire. Il est vrai que plus tard les colonies romaines conservèrent une partie des privilèges attachés à la qualité de citoyen romain; mais elles ne

jouissaient pas des distinctions attachées à ce titre honorable. Cependant vers la chute de la république, les Romains ne transportèrent pas seulement aux colonies le titre et les prérogatives de bourgeoisie romaine, ils en honorèrent plusieurs villes d'Italie. On appelait ces villes *municipales*. Il y en avait de deux sortes; les unes honorées du titre de bourgeoisie romaine, continuaient à vivre selon leurs usages et leurs lois; les autres jouissaient de tous les droits honorifiques et réels de citoyen romain; mais elles renonçaient entièrement à leurs lois et à leurs coutumes pour adopter celles de Rome.

**FUNÉRAILLES DES ROMAINS.** Chez les Romains, l'usage le plus ordinaire était de brûler les corps sur un bûcher préparé avec beaucoup d'art et de pompe. Neuf jours après la cérémonie funèbre, les parents ou les amis recueillaient avec soin les cendres et les ossements que le feu avait épargnés. Un pontife qui avait eu soin de se laver les mains, présidait nu-pieds et en habit de deuil à la cérémonie. Avant d'enfermer les cendres dans un vase appelé *cinéraire* ou *sépulcral*, le pontife aspergeait le peuple avec de l'eau lustrale. Les vases n'étaient pas tous formés de la même matière; dans le commencement on ne se servait que d'urnes de terre; mais à mesure que la république étendit ses conquêtes, le faste et la somptuosité s'établirent dans Rome. Les riches et les nobles laissèrent la terre au bas peuple et mirent en usage l'or, l'argent, le bronze, le marbre et le porphyre. Souvent les ossements que le feu avait conservés étaient confondus avec les cendres et mis dans la même urne. Quelquefois cependant, on les plaçait dans un vase séparé appelé *Ossarium* que l'on renfermait dans une fosse recouverte d'une pierre sur laquelle l'épithaphe du mort était écrite. Quelques particuliers, pour se créer un mérite réel ou apparent, conservaient dans leurs maisons ces tristes monuments qui leur rappelaient sans cesse les plus chers souvenirs.

**REPAS DES ROMAINS.** Dans les premiers siècles de la république, la frugalité se ressentait de la simplicité des mœurs; on apprêtait les mets sans aucun assaisonnement de sauce ni de ragoût; du pain, de l'eau, du vin et des fruits, constituaient leur nourriture ordinaire. Cette frugalité dans le boire et dans le manger dura autant que l'amour de la pauvreté; mais dès que les richesses se furent introduites dans Rome, que les généraux de la république eurent subjugué l'Asie, la somptuosité de la table s'introduisit bientôt; on voulut avoir des tables de bois précieux, des vases d'or et d'argent et des mets exquis.

Tous les sages réglemens que l'on fit, pour s'opposer à tant de dépenses inutiles, ne servirent à rien. Les tables splendidement servies ne satisfirent pas les Romains dégénérés, il leur fallut de la musique pour flatter leurs oreilles, des jeux, des danses, des spectacles pour récréer leur vue. Ce n'est pas tout: des lits avec des oreillers, recouverts de beaux et de magnifiques tapis, furent substitués au banc sur lequel on s'asseyait pour manger. Le repas commençait toujours par des prières et des libations offertes aux dieux, en action de grâces. On créait aussi en se mettant à table, un roi de festin qui était chargé de régler les coups que les convives devaient boire.

[ à continuer. ]

O. P.

#### UN POSSÉDÉ.

Le jour de Pâque, un fait curieux se passait dans une chapelle protestante en France. Les fanatiques sectaires priaient et chantaient à tue-tête; tout à coup l'un d'eux s'écria qu'il a le diable dans le corps et demande à ses compagnons de l'en délivrer. Aussitôt voilà mes gens à l'œuvre, le bâton et la pierre remplacent l'eau bénite: on le frappe sur le dos, sur les jambes, sur la tête, sur l'estomac, le patient garde un morne silence. On redouble d'efforts, enfin le possédé s'écria: Courage, vous avez forcé satan à se retirer dans mon gosier, pressez mon cou afin de le faire sortir tout-à-fait. Nos exorcistes pressèrent si fort la gorge de notre homme qu'ils l'étranglèrent.

#### ÉPIGRAMME.

DE TIMON LE MISANTHROPE.

Passant, laisse ma cendre en paix;  
Ne cherche point mon nom, apprends que je te hais;  
Il suffit que tu sois homme.  
Tiens, tu vois ce tombeau qui me couvre aujourd'hui;  
Je ne veux rien de toi, ce que je veux de lui,  
C'est qu'il se brise et qu'il t'assomme.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

#### AGENTS.

A la Petite-Salle, M. M. Fournier.  
Chez les Externes, M. P. Drolet.  
Au Séminaire de Saint-Hyacinthe, M. J. R. Ouellet.  
Au Collège de l'Assomption, M. L. A. A. Jetté.  
Au Collège de Ste. Anne, M. S. Vallée.  
J. B. BLOUIN, *Gérant*.